

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

ID : 085-218502342-20200206-2020_3-DE

SLO

Saint Jean de Monts

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq février deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Valérie JOSLAIN, Virginie BERTRAND, Eric BRONDY

Monsieur Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Service de police municipale

DÉLIBÉRATION N° 2020_3 DU 05/02/2020

OBJET : demande de subvention – Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Rapporteur : Véronique LAUNAY, Première adjointe.

EXPOSÉ

En date du 10 janvier 2020, le Préfet de la Vendée a adressé un courrier relatif au Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2020.

La Commune souhaite équiper la police municipale de 7 terminaux portatifs de radio communication. Ce type de matériel peut faire l'objet d'une subvention, dans le cadre de l'appel à projet spécifique du programme de sécurisation et d'équipements des polices municipales.

Montant de la dépense HT	Montant de la subvention FIPD 30 %	Autofinancement par la commune 70 %
7 radios = 5 968 € HT	1 790 € HT	4 178 € HT

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention au titre du FIPD.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la demande de subvention relatif au Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 06/02/2020

Le Maire,




André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.